



SYNDICAT DES HÔTELIERS
DE NICE CÔTE D'AZUR

MT/CR/MF
84/05

Monsieur le Président
Commission du débat Public LGV
1 boulevard Dugommier
13001 MARSEILLE

Nice, le 9 juin 2005

Monsieur le Président,

Le débat actuel sur l'intérêt d'une ligne à grande vitesse entre Nice et le nord de la France et de l'Europe ne peut évidemment laisser indifférent une profession qui dépend beaucoup des moyens de transport.

Outre un soutien total aux cahiers d'acteurs rédigés par l'UPE06 et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes, je voudrais vous indiquer quelques notions plus particulièrement orientées sur le tourisme.

L'arrivée du chemin de fer il y a plus d'un siècle avait marqué le début de l'expansion du tourisme sur la Côte d'Azur ; aujourd'hui-malgré le développement des compagnies aériennes low costs- la Côte d'Azur souffre d'un isolement par rapport à Paris et nous y perdons régulièrement des parts de marchés aussi bien en tourisme d'affaires qu'en tourisme de loisirs.

La LGV est indispensable pour nous rapprocher non seulement de Paris et de Lyon mais aussi de tous nos marchés d'Europe du Nord (Belgique, Pays Bas, voire Royaume Uni) ; les liaisons avec Marseille n'ont pas beaucoup d'importance pour nous.

L'essentiel est donc bien **3h40 Nice/Paris** et ultérieurement une liaison avec l'arc méditerranéen entre Gênes et Barcelone ; si cet objectif n'était pas atteint, la ligne n'aurait que peu d'utilité car elle ne prendrait que peu de passagers à l'aérien et il faudrait alors que les Alpes-Maritimes trouvent une autre solution : peut être le raccordement à Turin ?

Naturellement il faut que cette réalisation soit faite en préservant l'environnement : nos clients recherchent aussi cette qualité.

Nous avons à faire face à des pays où la main d'oeuvre est dix fois moins chère qu'en France, seules des liaisons rapides et sûres nous permettront à l'avenir de soutenir cette concurrence et de continuer à faire vivre ce département en termes d'emplois, d'impôts divers, d'animation et de qualité de vie.

J'espère que ces quelques éléments apporteront une contribution utile à ce débat primordial pour l'avenir de nos entreprises, de leurs salariés et le développement économique de notre département

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Michel TSCHANN
Président

17, Rue Paganini - 06000 NICE

Tél. 04.93.88.39.42

Fax 04.93.88.94.37

E-mail : hotels.cotedazur@wanadoo.fr

Internet : www.hotels-riviera.org

Le Syndicat des Hôteliers de Nice Côte d'Azur regroupe les Hôtels de :
Nice et arrière pays niçois, Auron, Beaulieu, Cagnes-sur-Mer, Eze, Isola, St-Jean-Cap-Ferrat, St-Laurent-du-Var,
St-Martin-Vésubie, Valberg, Valdebiore, Vence, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve-Loubet.
Le Syndicat des Hôteliers de Nice Côte d'Azur est membre de :
UPE 06 (Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes)
H.C.R. 06 (Groupement des Syndicats des Hôtels, Cafés-Brasseries, Restaurants des Alpes-Maritimes)
U.M.I.H. PACA
U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie)

